

COMPTE RENDU CONSEIL SYNDICAL

25 NOVEMBRE 2020

Titulaires présents : BARDOULAT Jean-Pierre, BERNY Rémi, BONITHON Pierre, BOUCKENNOGHE Alain, CHAIGNE Danielle, CHAMOULEAUD Jean-Pierre, CHÂTEAU Philippe, CLEMENT Patrick, COMBEAU Danielle, CONTAMINES Stéphane, CORDEAU Joël, DANIAU Christian, DELAGE Michel, ETIENNE Murielle, FERSING Jacques, FOUCHER Daniel, FRANCOIS Gwenhaël, GARITEY Luc, GENINI Didier, HENCHOZ Sandrine, HUGUENOT Yvan, LAVERGNE Marie-Claire, LEHAMBRE Pierre-Yves, MAZIERE Fabrice, MICHENAUD Françoise, NADAUD Stéphane, PEAULT Jean-Luc, PINTAUD Eric, QUEMENT André, RABARDY David, REYTHIER Fabien, ROUHIER Guy, VIGNAUD Romain

Suppléants en situation délibérante : GUILLAUME Cindy, LOHUES François

Suppléants dont le titulaire est présent : LEGRAND Xavier

Titulaires absents :FOUGERE Josette, GERVAIS Alexandre

Titulaires absents excusés : CLAEYS Jean-Pierre, GUILLIN Sylvie, PRAGOUT Marie, ROUHAUD Henri, SAGNE Annie

Secrétaire de séance : DELAGE Michel

Monsieur le Président nomme Michel DELAGE en tant que secrétaire de séance

Lecture et approbation du précédent compte-rendu.

I – PRESENTATION DES ANALYSES CO2 SECTEUR SAINT-GERMAIN-DE-MONTRBON PAR SAUR

Monsieur François SUBRENAT et Monsieur Sébastien CHERPI prennent la parole pour présenter un diaporama concernant les analyses de CO2 pour le secteur de Saint-Germain-de-Montbron.

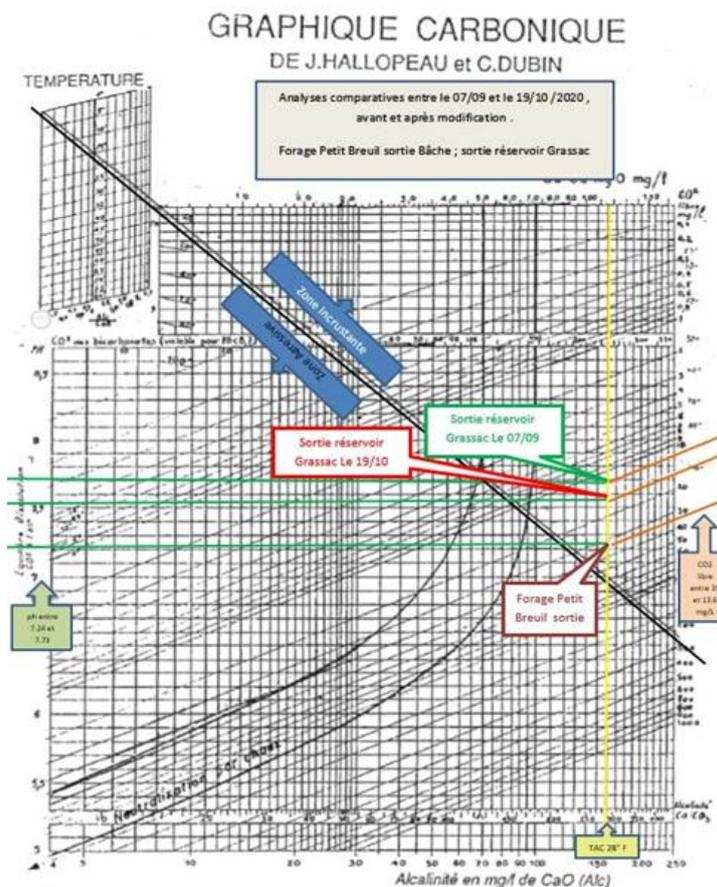
En effet, cette étude a été menée suite à plusieurs plaintes d'abonnés de ce secteur à propos d'une eau trop calcaire. Pour rappel, ce secteur était alimenté auparavant par le forage de Vouthon qui était une eau de surface : cependant, elle présentait des mesures néfastes pour la santé et pour y remédier, ce secteur est depuis mi 2019 alimenté par le forage du Petit Breuil eau souterraine donc plus calcaire mais elle est par ailleurs meilleure pour la santé.

Ci-dessous, le graphique carbonique apportant les conclusions suivantes :

- Forage du Petit Breuil : Eau entartrante.
- Perte de CO2 limitée suite modifications réservoirs.
- Eau distribuée entartrante.

La même étude sera menée sur toutes les usines du SIAEP.

Une réunion pour présenter ce diaporama sera prévue avec les communes de l'ex syndicat Saint Germain de Montbron.



II – AVENANTS DES DELEGATIONS POUR 2021

Monsieur le Président informe l'assemblée les échéances des contrats de délégation sur notre territoire :

- Chazelles/Bunzac/Pranzac : 31/12/2027 = SAUR
- Saint-Germain-de-Montbron : 31/12/2021 = SAUR
- BVTB (distribution) : 31/12/2020 = SAUR
- BVTB (production) : 31/12/2020 = AGUR
- Puyréaux : 31/12/2020 = SUEZ

Il rappelle que le secteur Montbron Eymouthiers fonctionne en régie.

Il rappelle également qu'aucun accord n'ayant été trouvé avec SUEZ pour le secteur Puyréaux, un marché de prestation est en cours.

Il demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les points suivants :

- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat SAUR pour le secteur BVTB prolongeant d'une année la durée du contrat
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat AGUR pour le secteur BVTB prolongeant d'une année la durée du contrat
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat SAUR pour le secteur de Saint-Germain-de-Montbron pour changer la ressource et inclure l'impact financier qui en découle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat SAUR pour le secteur BVTB prolongeant d'une année la durée du contrat

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat AGUR pour le secteur BVTB prolongeant d'une année la durée du contrat
- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat SAUR pour le secteur de Saint-Germain-de-Montbron pour changer la ressource et inclure l'impact financier qui en découle.

III – DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité, d'apporter les modifications budgétaires suivantes :

BUDGET SIAEP DU KARST DE LA CHARENTE

Investissement

D 2315 - 505 – Réhabilitation des ouvrages Montbron	+ 8 000€
D 21351 - 500 – Aménagement bâtiments	- 8 000€

IV – LISSAGE DES TARIFS DU SIAEP

		Chazelles	Puyréaux	Montbron/ Eymouthiers	Saint Germain de Montbron	Tardoire Bonnieure	La Rochefoucauld
2021	Abonnement annuel (€/hab)	96.02	100.00	76.20	100.00	92.10	64.65
	Consommation (€/m3)	1.5416	1.7000	1.5371	1.7000	1.6215	1.200
2022	Abonnement annuel (€/hab)	92.10	100.00	84.13	100.00	96.36	71.70
	Consommation (€/m3)	1.6416	1.7000	1.5914	1.7000	1.6650	1.3000
2023	Abonnement annuel (€/hab)	100.00	100.00	92.07	100.00	100.00	78.75
	Consommation (€/m3)	1.7000	1.7000	1.6457	1.7000	1.7000	1.4000
2024	Abonnement annuel (€/hab)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	85.80
	Consommation (€/m3)	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.5000
2025	Abonnement annuel (€/hab)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	92.50
	Consommation (€/m3)	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.600
2026	Abonnement annuel (€/hab)	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00
	Consommation (€/m3)	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000	1.7000

Monsieur le Président propose le lissage des tarifs hors taxe ci-dessus en remplacement de celui proposé par délibération du 13 septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide à l'unanimité :

- D'adopter le lissage des tarifs hors taxe ci-dessus.

V – SEIGELARDS

- LOT 1 : USINE

Auditions des 3 candidats le 24 novembre :

- DEGREMONT (SUEZ)
- SAUR
- HES

- LOT 2 : CANALISATION NORD

Des questions ont été posées aux entreprises, en cours d'analyse par le maître d'œuvre. Offres très serrées.

- LOT 3 : CANALISATION EST

Après analyse, la commission d'appel d'offre de Seigelards a retenu une entreprise, pour un montant de 2 959 899.00€ HT

Pour rappel, l'estimation était de 3 504 680.00€ HT

- LOT 4 : SURPRESSEUR

Après analyse, la commission d'appel d'offre de Seigelards a retenu une entreprise, pour un montant de **218 845.00€ HT**

Pour rappel, l'estimation était de 230 470.00€ HT

- LOT 5 : REFECTIONS CHATEAUX D'EAU

Après analyse, la commission d'appel d'offre de Seigelards a retenu l'entreprise **RESINA**, pour un montant de **237 853.26€ HT**

Pour rappel, l'estimation était de 316 066.00€ HT

Elle pourra commencer les travaux à partir de février 2021.

VI – TRAVAUX EN COURS

. SAINT PAUL – CHAZELLES

Réception des travaux le 30/11/2020

. ACCORDS CADRES – KARST – petites opérations 2018 - 2022

. ACCORDS CADRES – LA ROCHEFOUCAULD – Branchements plombs et vannes
16 branchements faits. 11 à faire.

VII – CONVENTION ONF

Monsieur le Président informe le Conseil syndical que la convention d'occupation de terrain avec l'ONF pour l'installation d'un réservoir d'eau potable arrive à échéance au 31 décembre 2020. Ce réservoir situé sur la commune de MORNAC figurant au cadastre sous le n° 7 pie Section D lieudit « Bois Marceau » pour une contenance de 11 a 20 ca.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Syndical :

- Accepte le renouvellement de la convention à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 9 ans
- Autorise le Président à signer cette nouvelle convention et toutes les pièces s'y rapportant

VIII – DEMANDES DE DEGREVEMENT – AUTRES CAS QUE PARTICULIERS

Monsieur le Président informe le Conseil syndical que lorsqu'un particulier, pour sa résidence principale, constate une fuite après compteur et qu'il fait intervenir un plombier pour la réparer, celui-ci se voit appliquer la loi Warsmann afin de calculer le dégrèvement de sa facture.

Il informe l'assemblée que pour les résidences secondaires, les entreprises et les collectivités, aucune loi n'est prévue pour appliquer un dégrèvement.

Il propose deux solutions au Conseil Syndical :

- Traiter au cas par cas les demandes de ces derniers
- Appliquer automatiquement la même règle que la loi Warsmann dès lors qu'une demande de dégrèvement nous parvient

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents, le Conseil Syndical décide de traiter les demandes au cas par cas. Ces demandes seront traitées par les membres du bureau puis le Conseil Syndical sera tenu informé des décisions prises.

IX – SURCONSOMMATION D'UN ABONNÉ

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un renouvellement d'une demande de dégrèvement. Une première demande avait été faite en début d'année 2020 et un avis défavorable avait été émis car la fuite a persisté suite à la mauvaise volonté de l'occupant refusant toute intervention durant plusieurs semaines.

SUEZ revient vers nous réitérant cette même demande en expliquant les problèmes financiers et la misère sociale de cette famille. La facture s'élève à 17 677.87€. La fuite était de 3 151 m3.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur ce cas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président à accorder le dégrèvement selon la loi Warsmann pour la facture de cette famille.

X – QUESTIONS DIVERSES

1) PGSSE

Madame COMBEAU s'interroge sur la mise en place en place du PGSSE. Monsieur le Président lui indique que tout a été ralenti du fait de la COVID 19 mais que cela va reprendre début janvier 2021.

2) Transfert du siège

Monsieur LOHUES demande à Monsieur le Président pourquoi les communes doivent se prononcer sur le transfert du siège social du syndicat alors qu'une délibération a été prise en faveur du transfert lors du dernier Conseil Syndical. Monsieur le Président informe l'assemblée que toute modification des statuts doit être approuvée soit par 50% des communes représentant 2/3 des habitants, soit par 2/3 des communes représentant 50% des habitants pour sa mise en place.

Il informe l'assemblée qu'une dizaine de communes n'a pas encore délibéré mais ne donne pas les résultats provisoires pour éviter toute influence.

Monsieur DANIAU prend la parole et demande à toute personne ayant des questions de s'adresser au Président qui y répondra. Il souligne ne pas être satisfait de la tournure des choses car des appels sont passés dans le but d'influencer les communes sans concertation avec les autres membres du bureau.